

Démarche : Formulaire de demande d'inscription sur la liste départementale des psychothérapeutes - Union européenne

Organisme : Pôle Ressources Humaines en Santé

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

L'utilisation du titre de psychothérapeute pour les personnes titulaires d'un titre ou diplôme délivré par un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Confédération de Suisse est régie par la circulaire n° DGOS/RH2/2012/431 relative aux conditions d'usage du titre de psychothérapeute par les titulaires de diplômes délivrés par des Etats membres de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen et de la Confédération suisse.

L'usage du titre de psychothérapeute est réglementé par l'article 52 de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 modifié et le décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 modifié, complété par les arrêtés du 8 et 9 juin 2010 relatifs respectivement à la formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute et aux demandes d'inscription au registre national des psychothérapeutes.

Cette réglementation ne comporte pas de dispositif permettant à un ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne de voir reconnaître ses qualifications professionnelles lui permettant de s'inscrire en France sur le registre des psychothérapeutes conformément aux exigences de la directive 2005/36/CE du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Toutefois, l'absence de transposition dans le droit français de la directive 2005/36/CE ne fait pas obstacle à son application directe.

L'examen des dossiers nécessite l'avis d'une commission.

La commission vérifie si les titres de formation, attestations de compétence, justifications de l'expérience acquise et autres documents présentés par le demandeur peuvent être tenus pour suffisants pour être inscrits au registre national des psychothérapeutes et faire usage de ce titre.

Cocher la case correspondante à votre situation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Vous êtes titulaire d'un titre de formation requis pour la pratique de l'activité de psychothérapeute dans un Etat, membre ou partie de l'Union européenne ou en Suisse, qui en réglemente l'accès ou son exercice.
- ☐ Vous justifiez d'un exercice professionnel dans un Etat, membre ou partie de l'Union européenne ou en Suisse, qui ne réglemente pas l'accès à la pratique ou son exercice.
- ☐ Vous êtes titulaire d'un titre de formation délivré par un Etat tiers et reconnu par un Etat, membre ou partie de l'Union européenne, autre que la France ou la Suisse.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Civilité

☐

Formulaire de demande d'inscription sur la liste départementale des psychothérapeutes - Union

☐ M.

NOM de NAISSANCE

NOM d'USAGE

PRENOM

Merci de bien vouloir indiquer tous les prénoms de votre état civil.

Date de naissance

LIEU ET DEPARTEMENT de NAISSANCE

Merci d'indiquer le pays de naissance.

NATIONALITE

Adresse postale

Si vous ne résidez pas en France, ou n'avez pas d'adresse personnelle, merci d'indiquer une adresse complète avec le nom des personnes qui vous héberge.

Email

Numéro de Téléphone

JUSTIFICATIFS A JOINDRE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ PIECE D'IDENTITE

En cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie des diplômes, certificats ou titres obtenus

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Toutes pièces utiles justifiant de formations continues, de l'expérience et des compétences acquises au cours de l'exercice professionnel dans un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou au sein de la Confédération suisse ou dans un Etat tiers

Formulaire de demande d'inscription sur la liste départementale des psychothérapeutes - Union

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Extrait du casier judiciaire

Une déclaration de l'autorité compétente de l'Etat d'établissement membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou de la Confédération suisse, datant de moins d'un an, attestant de l'absence de sanctions

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation de formation de l'autorité ayant délivré le titre

Une copie des attestations des autorités ayant délivré le titre de formation, spécifiant le niveau de la formation et, année par année, le détail et le volume horaire des enseignements suivis ainsi que le contenu des stages validés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'exercice de la profession de psychothérapeute

Toutes pièces utiles justifiant qu'ils ont pratiqué dans cet Etat, à temps plein pendant un an au cours des dix dernières années l'activité pour laquelle ils demandent d'usage du titre de psychothérapeute

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document de reconnaissance du titre par un Etat membre de l'UE

La reconnaissance du titre de formation établie par les autorités de l'Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ayant reconnu ce titre. Cette reconnaissance doit permettre au bénéficiaire d'y pratiquer l'activité ou d'en porter le titre.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce justificative d'exercice de cette activité

Toute pièce démontrant l'exercice de cette activité pendant 3 ans dans le pays membre UE de reconnaissance.

Projet professionnel